

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS D'ALSACE (CIVA)**

Le CIVA a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message «CIVA 2013-2014»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricoles et agroalimentaires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau des vins et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

<b>Organisation interprofessionnelle : Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace ( CIVA )</b>	
<b>Période : campagne 2013/2014</b>	
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<i>a) connaissance de la production et des marchés</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des Déclarations de récolte et stocks (formulaire, saisie, logiciels, dématérialisation, hébergements....)</li> <li>- Infos à la Profession (R.Activité, Lettre Economique, Lettre d'opportunités,...)</li> <li>- Panels de distributeurs et consommateurs français et étrangers (abonnements et licences)</li> <li>- Prestataire extérieur (analyse économique)</li> <li>- Statistiques douanières et hotline</li> <li>- Infos export et études diverses</li> </ul>	360 600
<i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales:</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des transactions en vrac (formulaire, logiciel, dématérialisation, hébergement.... Contrats vrac)</li> <li>- Gestion des contrats transferts de raisins (formulaire + enregistrements)</li> </ul>	28 600
<i>d) commercialisation:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des DRM (déclarations récapitulatives mensuelles) (formulaire, saisie, logiciel)</li> <li>- Gamma (logiciel et hébergement)</li> </ul>	157 800
<i>e) protection de l'environnement:</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:</i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<b>Communication générale</b>	<b>1 282 720</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions (brochures, PLV) 350 650</li> <li>- Vins publicitaires 106 130</li> <li>- Photothèque et vidéo (acquisition + production) 108 860</li> <li>- Sites Internet CIVA + Réseaux sociaux 478 960</li> <li>- Expositions et Foires 153 760</li> <li>- Soutien congrès (dont Congrès des Œnologues France et 100 ans GPNVA) 68 030</li> <li>- Divers 16 330</li> </ul>	
<b>Communication France</b>	<b>2 288 700</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publicité (insertions presse magazine + publicité en ligne + panneaux et enseignes) 1 213 740</li> <li>- Relations Publiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• relations Presse 210 910</li> <li>• relations Prescripteurs 136 070</li> <li>• opérations Grand Public 306 160</li> <li>• actions Oenotourisme (dont publicité dédiée à la Route des Vins d'Alsace) 142 870</li> <li>• accueil Salon Millésimes Alsace Colmar le 16/06/14 68 040</li> </ul> </li> <li>- Marketing opérationnel 210 910</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de terrain, partenariat avec GD, cavistes, restaurants</li> </ul> <p><b>Actions Export</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Dans l'Union Européenne</u> : actions de publicité, de promotion, de relations publiques + recrutement VIP pour Salon Millésimes Alsace Colmar le 16/6/14 ( B, NL, D, DK, UK, I, SUE, FIN) + soutien attendu (cofinancement de fonds viticoles FAM)</li> <li>- <u>Dans les Pays Tiers</u> : actions de publicité, de promotion, de Relations Publiques + recrutement VIP pour Salon Millésimes Alsace Colmar 16/06/14 + cofinancement environ 50/50 dans le cadre de l'OCM sur « Promotion Pays Tiers »</li> </ul>	<p style="text-align: right;"><b>3 652 000</b></p> <p>2 399 740</p> <p>1 252 260</p>
<p><u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques:</u></p> <p><b>dépôt + gestion marques diverses</b></p> <p><b>Actions conduites au plan national : Salon de l'agriculture (CNIV) + Vin et société.</b></p> <p><b>Suivi d'aval de la qualité des Vins d'Alsace</b></p> <p><b>Concours des Vins de Colmar</b></p>	<p style="text-align: right;">5 400</p> <p style="text-align: right;">108 850</p> <p style="text-align: right;">20 410</p> <p style="text-align: right;">40 820</p>
<p><u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique:</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u></p> <p><b>Données millésime</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de la qualité du millésime par l'estimation précoce de la récolte, la réalisation de contrôles de maturités préalables aux vendanges et la mise en ligne de ces paramètres sur la rubrique technique du portail vinsalsace.pro.</li> <li>- Développement de nouvelles données de caractérisation de la qualité du millésime.</li> </ul> <p>Ces projets sont réalisés en collaboration avec l'IFV de Colmar, la Chambre d'Agriculture de la région Alsace et l'INRA de Colmar.</p> <p><b>Caractérisation des terroirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'un réseau de 8 parcelles visant à caractériser les interactions génotypes/terroirs, vis-à-vis des composantes agronomiques, œnologiques et organoleptiques pour 16 porte-greffes pour les cépages riesling, gewurztraminer et pinot gris.</li> <li>- Caractérisation climatique à l'échelle du vignoble</li> </ul> <p><b>Partenariat scientifique : Réseau Vigne et Vin septentrionaux</b></p>	<p style="text-align: right;">37 420</p> <p style="text-align: right;">34 020</p> <p style="text-align: right;">13 610</p>
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u></p> <p><b>Co-financement de thèses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse intégrée de la réponse de la vigne à l'infection par <i>Plasmopara viticola</i>, par l'étude d'un cas de contournement de résistance (INRA de Colmar)</li> <li>- Apport de la géochimie isotopique du cuivre à l'étude du transfert et du cycle du cuivre dans des agro-écosystèmes viticoles et des milieux humides associés (LHyGeS)</li> </ul> <p><b>Co-financement de programme de développement sur les techniques d'entretien du sol.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Repère (SV Westhalten, INRA)</li> <li>- Entretien du Sol (EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace)</li> </ul>	<p style="text-align: right;">27 390</p> <p style="text-align: right;">20 410</p>

<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:</u> Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:</u></p> <p>Actions historique du CIVA SPMC (service de prospection et multiplication clonale)</p> <p><b>Suivi de collection conservatoire d'auxerrois et sélection de nouveaux clones de pinot-gris et de pinot-blanc</b></p> <p><b>Prémultiplication en catégorie base et multiplication en catégorie certifiée de greffons et plants de vigne.</b></p>	<p>43 540</p> <p>108 850</p>
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:</u></p> <p><b>Co-financement de thèses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biologie de la vécion de l'ampélovirus GLRaV-1 et du vitivirus GVA par la cochenille <i>Phenacoccus aceris</i>(INRA Colmar)</li> <li>- Etude des interactions Vigne - pathogènes impliqués dans les maladies du bois (UHA)</li> </ul> <p><b>Prolongation de travaux de thèses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le court-noué de la vigne (INRA Colmar)</li> </ul> <p>Etude sur les cas de dépérissement de porte-greffes (161-49C, Gravesac et 3309C)</p> <p><b>Suivi par piégeage et en cage d'éclosion de l'absence de la cicadelle <i>Scaphoideus titanus</i>, vectrice du phytoplasme de la Flavescence dorée, prestations confiées à la FREDON Alsace.</b></p> <p><b>Côte part CNIV : Action nationale sur les maladies du bois</b></p>	<p>27 390</p> <p>7 350</p> <p>17 690</p> <p>37 420</p> <p>19 050</p>
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b></p> <p>Jusqu'au 31/12/13, la CVO est égale à 7,16 € HT/hL. A partir du 1er/01/14, la CVO est égale à 7,30 € HT/hL. Elle est versée par tous les metteurs en marché sur leurs ventes finales en bouteilles sur la base des Déclarations Récapitulatives Mensuelles (DRM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coopératives vinicoles et les vigneron-indépendants règlent l'intégralité de la somme due</li> <li>- Les négociants règlent eux-aussi l'intégralité des sommes dues sur leurs ventes totales, mais retiennent le cas échéant auprès de leurs fournisseurs la moitié du montant relatif au volume acheté sous forme de raisins ou de vin en vrac.</li> </ul>	